



**MAIRIE DE  
NOGENT-LE-ROI**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29/03/2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf mars à 09 heures 00, le Conseil Municipal de Nogent sur Roi, sur convocation adressée à chacun de ses membres le 25 mars 2014 conformément aux articles L2121-10 suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie de Nogent-le-Roi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MALLET, Maire. La séance a été publique.

**Etaient présents** : Jean-Paul MALLET, Sandrine MORILLE, Henry VIMARD, Dominique CHANFRAU, Jean-Luc GEUFFROY, Christian GUERBOIS, Monique RENARD, Ana DE CARVALHO, Muriel ZMUDZ, Jean-François LE NOCHER, Roberto DEL CASTILLO, Salim AOUADI, Yves VAN LANDUYT, Marie-Edith FAVRE, Emilie BOUTELLIER, , Amélie COURAUD, Anne-Hélène DONNAT, Sergio FERREIRA, , Marie-José GOFRON, Gilles NOËL, Patrick PRIEUR, Valérie SEGABIOT-SERVIUS, Loïc TOUFFET, Nadine RYBARCZYK, Nathalie BOBEUF, Chrystel CABURET, Hervé GALLEPY

**Secrétaire de séance** : Monsieur Patrick PRIEUR.

Le Conseil Municipal,

**-PROCEDE** à l'élection du Maire, sous la présidence du plus âgé de ses membres, M. VIMARD. M. Jean Paul MALLET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire (vote : 23 voix pour, 4 bulletins blancs ou nuls).

**-PROCEDE** à l'élection du Maire délégué de Vacheresses-les Basses. M. Christian GUERBOIS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire délégué Vacheresses-les-Basses (vote : 22 voix pour et 5 bulletins blancs et nuls).

**-DECIDE**, à l'unanimité, en application du code général des collectivités territoriales, d'approuver la création de 8 postes d'adjoints au maire.

**-PROCEDE** à l'élection des adjoints au scrutin secret de liste à la majorité absolue. Après invitation par le Maire, à déposer les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire, auprès du bureau de vote, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Une seule liste a été déposée. La liste de Mme Marie-Edith FAVRE a obtenu 22 voix pour et 5 bulletins blancs ou nuls ont été enregistrés. Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Marie-Edith FAVRE. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent, à savoir :

Mme Marie-Edith FAVRE  
M. Patrick PRIEUR  
Mme Dominique CHANFRAU  
M. Jean-Luc GEUFFROY  
Mme Marie-Hélène DONNAT  
M. Henry VIMARD  
Mme Sandrine MORILLE  
M. Roberto DEL CASTILLO

**-DECIDE**, à l'unanimité, de créer les commissions tel que énoncées ci- dessus et qu'elles sont composées comme suit :

**FINANCES**

Anne-Hélène DONNAT, Roberto DEL CASTILLO, J-Luc GEUFFROY, Sandrine MORILLE, Nadine RYBARCZYK-MICHEL

**URBANISME**

Yves VAN LANDUYT, Loïc TOUFFET, Valérie SEGABIOT-SERVIUS, Sergio FERREIRA, Chrystel CABURET

**SCOLAIRE**

Salim AOUADI, Emilie BOUTELLIER, Yves VAN LANDUYT, Amélie COURAUD, Nathalie BOBEUF

**TRAVAUX**

Christian GUERBOIS, Jean-François LE NOCHER, Yves VAN LANDUYT, Roberto DEL CASTILLO, Gilles NOEL

**ENVIRONNEMENT**

Amélie COURAUD, Valérie SEGABIOT-SERVIUS, Dominique CHANFRAU, Christian GUERBOIS, Hervé GALLEPY

**SPORTS**

Muriel ZMUDZ, Loïc TOUFFET, Valérie SEGABIOT-SERVIUS, Salim AOUADI, Nathalie BOBEUF

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE et SECURITE ROUTIERE**

Valérie SEGABIOT-SERVIUS, Yves VAN LANDUYT, Christian GUERBOIS, Monique RENARD, Nadine RYBARCZYK-MICHEL

**SOCIAL**

Marie-Jo GOFRON, Sergio FERREIRA, Ana DE CARVALHO, Emilie BOUTELLIER, Nathalie BOBEUF

**INFORMATION**

Yves VAN LANDUYT, Amélie COURAUD, Sandrine MORILLE, Valérie SEGABIOT-SERVIUS, Hervé GALLEPY

## **CULTURE**

Marie-Jo GOFRON, Amélie COURAUD, Monique RENARD, Jean-François LE NOCHER,  
Nadine RYBARCZYK-MICHEL

**-DECIDE**, après avoir voté à main levée, à l'unanimité, que la Commission d'Appel D'offres est composée comme suit :

5 membres titulaires :

Patrick PRIEUR

Jean-Luc GEUFFROY

Jean-François LE NOCHER

Christian GUERBOIS

Gilles NOEL

5 membres suppléants :

Roberto DEL CASTILLO

Yves VAN LANDUYT

Amélie COURAUD

Valérie SEGABIOT-SERVIUS

Chrystel CABURET

**- DECIDE**, de DESIGNER pour siéger au sein des Conseils d'Administration du collège Jean Moulin et de l'EHPAD de Nogent le Roi, les membres suivants :

EHPAD (Etablissement d'Hébergement Public Pour Personnes Agées Dépendante) « Anne AUGUIN - Eugène MESQUITE » : 2 représentants

Mme Marie-Edith FAVRE

Marie-Jo GOFRON

Il est rappelé que M. Jean-Paul MALLET, Maire, est président de droit.

Collège Jean MOULIN de Nogent le Roi : 2 représentants

Mme Dominique CHANFRAU

M. Roberto DEL CASTILLO

**-PROCEDE** à l'élection des membres suivants auprès des différents établissements intercommunaux (vote à l'unanimité) :

**S.I EAUX ET ASSAINISSEMENT (SIEA) DE NOGENT-LE-ROI**

4 titulaires : M. Jean-Luc GEUFFROY

M. Patrick PRIEUR

M. Jean-François LE NOCHER

M. Jean-Paul MALLET

1 suppléant : M. Gilles NOEL

**S.I ZONE ARTISANALE VALLÉE DU SAULE (SIZA)**

Titulaire : M. Henry VIMARD

Suppléante : Mme Valérie SEGABIOT-SERVIUS

**S.I DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES 28 (SDE)**

3 titulaires : M. Jean-Luc GEUFFROY

Mme Amélie COURAUD

M. Jean-François LE NOCHER

3 suppléants : M. Christian GUERBOIS  
M. Sergio FERREIRA  
Mme Nadine RYBARCZYK-MICHEL

**S.I DU PAYS CHARTRAIN (SIPAC)**

3 titulaires : M. Jean-Paul MALLET  
Mme Sandrine MORILLE  
M. Yves VAN LANDUYT

3 suppléants : Mme Marie-Hélène DONNAT  
M. Salim AOUADI  
M. Henry VIMARD

**S.I TRANSPORTS D'ÉLÈVES DU DROUVAIS (SITED)**

Titulaire : M. Jean-Paul MALLET  
Suppléante : Mme Nathalie BOBEUF

**S.I COURS MOYEN DE L'EURE (SICME)**

Titulaire : M. Christian GUERBOIS  
Suppléante : Mme Amélie COURAUD

**-PROCÈDE** au vote des membres élus composant le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS). Sont élus à l'unanimité : Marie-José GOFRON, Ana De CARVALHO, Sergio FERREIRA, Monique RENARD et Hervé GALLEPY et PRÉCISE qu'il sera fait appel aux représentants des associations suivantes : ADMR, Familles Rurales, Secours Catholique, Secours Populaire, Anciens Nogentais.

Le Maire,

**-INDIQUE** que dans le cadre de ses attributions, il peut déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal (L2122-18 et L2122-20 du CGCT). Il délèguera une partie de ses fonctions à trois conseillers délégués : Monique RENARD, Yves VAN LANDUYT, Jean-François LE NOCHER.

**-SOUMET** à la signature des élus du conseil municipal la « charte de l' élu », après en avoir donné lecture. Ce document est destiné à favoriser la transparence de la vie publique et précise les normes de comportement que les élus doivent adopter dans l'exercice de leur fonction.

Vu pour être affiché le 4 avril 2014 conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jean-Paul MALLET